



médecin contrôle arrêt maladie en dehors des horaires de présence

Par **christina63**, le **06/06/2021** à **13:41**

Bonjour,

en arrêt maladie depuis moins d'1 mois, l'employeur a fait appel à un médecin libéral pour contrôler cet arrêt.

je dois être présente à mon domicile entre 9h-11h et 14h-16h

le médecin s'est présenté à 12h30

il a justifié mon arrêt, l'entretien s'est bien passé

j'ai dit au médecin que j'allais être prolongée, il m'a dit qu'il devait le dire à l'employeur, est ce légal que le médecin puisse communiquer ces informations à l'employeur ?

mon employeur cherche à me licencier pendant mon arrêt maladie, est ce une manière de chercher à avoir gain de cause ?

est ce qu'on peut me contrôler plusieurs fois pendant mon arrêt, quelles sont les conditions ? car le médecin m'a dit que si je prolongeais je ne devrais pas être contrôlée, là aussi j'aimerais vérifier cette information

merci pour votre aide

Par **P.M.**, le **06/06/2021** à **15:12**

Bonjour,

Indiquer à l'employeur ce que vous lui avez dit concernant une prolongation probable de l'arrêt-maladie ne me paraît pas relever du secret médical...

L'employeur ne peut pas justifier un licenciement par votre seul état de santé...

La condition pour que l'employeur puisse faire effectuer un contrôle par un médecin est qu'il

verse un complément par rapport aux indemnités journalières de la Sécurité Sociale, je n'ai pas trouvé de disposition en limitant le nombre sauf si la Convention Collective applicable le faisait...